

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 décembre 2020

Projet de création de l'échangeur Drôme Provençale sur l'autoroute A7 : fin de la concertation publique

La concertation publique relative au projet de création de l'échangeur Drôme Provençale sur l'autoroute A7 commencée le 17 novembre s'est achevée ce vendredi 11 décembre 2020. Organisée par VINCI Autoroutes (réseau ASF) sous l'égide de la Préfecture de la Drôme, avec des modalités adaptées au contexte sanitaire lié à la COVID19, elle a permis à chacun de s'exprimer sur le projet. Les prochaines étapes ? Le bilan de la concertation et l'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique.

Près de 900 contributions déposées

Entre le 17 novembre et le 11 décembre, durant 4 semaines, de nombreuses personnes intéressées par le projet, c'est-à-dire des riverains, des usagers du réseau routier et autoroutier, des élus et des acteurs des milieux économique, touristique, agricole et associatif, se sont informées et ont donné leur avis sur le projet.

Au total, près de 900 contributions ont été recueillies via la rubrique « Je m'exprime » du site Internet du projet www.a7-echangeur-drome-provençale.com, les adresses postales et électroniques dédiées, les lettres T associées au document d'information distribué dans les boîtes aux lettres, les expositions permanentes installées dans ces mêmes communes. Les deux réunions publiques diffusées en direct sur Internet ainsi que les moments d'accueil du public en présence des représentants de VINCI Autoroutes, organisés à Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux, ont également permis à chacun de s'exprimer sur ce projet.

Le Préfet de la Drôme, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Drôme et les maires des communes de Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux remercient vivement l'ensemble des participants.

Riches en enseignements, ces échanges vont permettre de poursuivre les études en tenant compte des expressions locales.

Les prochaines étapes : le bilan de la concertation et l'enquête publique

La totalité des contributions exprimées par les participants au moyen du dispositif mis en œuvre pour les recueillir - site Internet du projet, adresses postales et électroniques, lettres T, expositions permanentes, moments d'accueil et réunions « publiques » sur Internet – va maintenant être examinée et consignée dans **le bilan de la concertation publique**.

Ce document officiel présentera l'analyse et la synthèse quantitative et qualitative de tous les avis reçus durant la concertation. Il recensera les interrogations suscitées par le projet et présentera les réponses du maître d'ouvrage. Ce document sera soumis à l'approbation du Préfet de la Drôme, puis rendu public en 2021 sur le site du projet www.a7-echangeur-drome-provençale.com et dans les lieux d'accueil de la concertation (mairies de Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux).

Sur cette base, les études détaillées seront ensuite engagées et présentées lors de l'enquête publique prévue en 2023.

La concertation publique qui vient de s'achever est un temps fort du dialogue avec l'ensemble des parties prenantes. Au-delà de cette période réglementaire (article L103-2 du Code de l'urbanisme), VINCI Autoroutes poursuivra le dialogue avec les partenaires du projet.

Le projet

Situé sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le projet consiste en la création d'un échangeur complet doté de deux sorties vers le réseau local et de deux entrées sur l'autoroute A7. Il poursuit plusieurs objectifs essentiels, partagés par l'État, VINCI Autoroutes et les collectivités locales à l'initiative du projet et partenaires de l'opération :

- faciliter les mobilités du quotidien ;
- améliorer les conditions de déplacement et de sécurité ;
- favoriser le développement économique local ;
- renforcer l'attractivité touristique du territoire ;
- fluidifier les échangeurs existants de Montélimar-Sud et Bollène.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Drôme, les communes de Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux contribuent au financement du projet dans le cadre du Plan d'Investissement Autoroutier, validé par l'État par décret du 6 novembre 2018.

Retrouvez toutes les informations sur le projet sur le site internet www.a7-echangeur-drome-provencale.com ou en scannant ce QR Code :



Contacts presse

Préfecture de la Drôme : Vincent DUPUY – pref-communication@drome.gouv.fr

VINCI Autoroutes : Nelly DESTÈVE - 06 30 48 64 26, nelly.desteve@vinci-autoroutes.com